



Ville de MANIWAKI

Service du greffe

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal, tenue le 16 septembre 2019 au lieu habituel des délibérations du Conseil, à laquelle étaient présents :

Mme	Francine Fortin	Mairesse
Mme	Madeleine Lefebvre	Conseillère
MM	Marc Gaudreau	Conseiller
	Sonny Constantineau	Conseiller
	Maurice Richard	Conseiller
	Philippe Laramée	Conseiller

Formant quorum.

Étaient également présentes; la directrice générale, la greffière et la trésorière.

Résolution no 2019-09-143

Proclamation "Municipalité alliée contre la violence conjugale".

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (art. 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 748 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts des maisons pour femmes victimes de violence conjugale pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

POUR CES MOTIFS,

il est résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents de proclamer la Ville de Maniwaki « **Municipalité alliée contre la violence conjugale** ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Extrait conforme
certifié le 17 septembre 2019



Louise Pelletier, greffière